La Normandie lance son Agence régionale de la biodiversité

Le Conseil régional de Normandie a installé l'Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD) en octobre 2020.

La loi pour la reconquête de la biodiversité d'août 2016 donne aux régions la possibilité de mettre en place des Agences régionales de la biodiversité (ARB). La création de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable « est le fruit d'une volonté partagée de la Région Normandie, de l'Office français de la biodiversité (OFB) et de l'État », souligne la Région. « La biodiversité est l'une des richesses de la Normandie. Son bocage, ses milieux littoraux, son tissu dense de cours d'eau et de zones humides, la vallée et l'estuaire de la Seine… sont emblématiques de la région ».
L'ANBDD compte 22 membres et accompagne les acteurs normands qui s'engagent dans la préservation et la reconquête de la biodiversité. La Région Normandie a proposé à ses partenaires d'accueillir au sein de la structure la double thématique de la biodiversité et du développement durable.

Les Régions Bourgogne-Franche-Comté, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Île-de-France, Occitanie et Centre-Val de Loire ont aussi leur agence de la biodiversité.

Liens utiles

www.anbdd.fr